



## LE BILLET DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Je ne sais pas pour vous, mais pour ma part, cette année a défilé à une vitesse folle ! C'est déjà Noël !

Pour Mex, ce fut l'année des travaux routiers. Plutôt qu'une commune appartenant au Gros-de-Vaud, nous nous sommes crus dans l'Ouest Lausannois avec notre lot d'ouvriers, de panneaux de chantier et de feux de signalisation.

Mais je peux vous rassurer sur le fait que nous n'avons pas eu toutes les surprises et dépassements budgétaires que connaissent nos collègues de Crissier, Prilly et Renens.

Dans l'ensemble, cela s'est bien passé, surtout pour la route des Esserts et l'aménagement autour de la maison de commune. Une planification dans les délais, avec, toutefois, son assortiment de petits ennuis lorsqu'il s'est agi d'interrompre les transports publics, compliquer l'accès aux propriétés ou rendre le chemin de la déchetterie plus long qu'habituellement. Vous avez fait preuve de patience et de compréhension et nous vous en remercions.

Maintenant que ces travaux ont été réalisés, il s'agira d'analyser le trafic et les ajustements à mettre en place afin que chaque usager puisse se sentir à l'aise et en sécurité. Cela nécessitera encore un peu de temps.

Dans l'intervalle, nous réinvitons tout un chacun à se souvenir que bien vivre ensemble implique le respect mutuel. Sur la route, en particulier, il convient de faire preuve de modération lorsque l'on roule dans un quartier résidentiel, d'indulgence, de fair-play et de patience au moment où l'on croise un autre usager. Rappelez-vous, on ne gagne jamais de temps en accélérant sur un court trajet, mais, au contraire, nous avons davantage à perdre au vu de la prise de risque absolument inutile que cela engendre.

Aux personnes que nous ne croiserons pas avant les fêtes: la municipalité s'associe à moi et vous adresse d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année!



## Nature et devoirs des propriétaires:

### 1- les nids de chenilles processionnaires à éliminer

Ainsi que chaque année, la municipalité rappelle à tous les propriétaires que les **chenilles processionnaires** sont dangereuses et nécessitent l'intervention de professionnels pour détruire les nids ou l'installation de pièges écologiques pour éviter que ces insectes ne débutent leur procession vers le sol le long des pins ou des chênes. Elles peuvent en effet provoquer de forts urticaires en cas de contact avec l'humain ou des animaux. **La lutte doit être effectuée dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier 2025, dernier délai.** Informations complémentaires:

<https://www.vd.ch/environnement/foret/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires>.



### 2– la taille des haies et des arbres

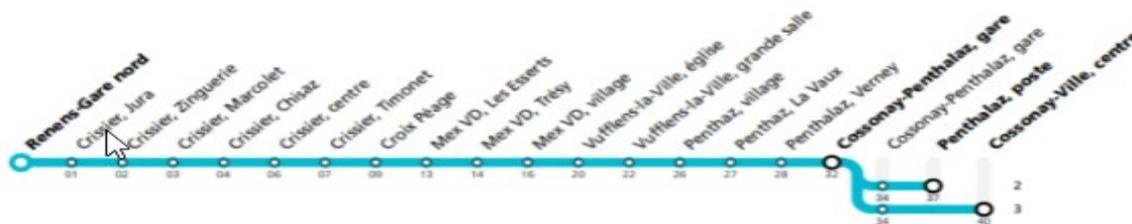
La municipalité souhaite rappeler que l'émondage des haies et l'élagage des arbres sis à proximité des voies publiques (trottoirs et routes) doivent être réalisés chaque année selon les normes légales en vigueur. **Chaque propriétaire est tenu de maintenir la végétation à l'intérieur des limites édictées par le code rural, et cela, en tout temps.** Une tournée du village sera effectuée au printemps et **la municipalité ne tolérera plus aucun dépassement afin de garantir la sécurité** des usagers des voies routières et pédestres.

### 3– l'annonce de tout entretien réalisé sur la végétation

Enfin, le Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entré en vigueur le 1er juillet 2024. Désormais, tout le patrimoine arboré est protégé **sans limitation de diamètre et de hauteur. Tout abattage, élagage ou entretien est dès lors soumis à autorisation de la municipalité.** Le règlement communal sur l'abattage des arbres est caduque et il convient d'en rédiger un nouveau qui sera prochainement présenté devant le Conseil général. Pour tout renseignement pratique, le secrétariat municipal se tient à disposition des citoyens à l'adresse [greffe@mex.ch](mailto:greffe@mex.ch).



## Ligne TL 58—des changements importants!



Le changement d'horaire des transports publics sur l'ensemble du territoire suisse aura lieu le 15 décembre 2024 et occasionnera de nouvelles conditions de correspondances aux gares de Renens, Bussigny, Vufflens-la-Ville et Cossonay-Penthalaz. Les Transports de la région lausannoise (TL) ont décidé de modifier le parcours de la ligne 58. **Cette dernière reliera dès cette date directement Cossonay-Penthalaz, gare à Renens-Gare nord** et non plus à Bussigny gare. Les étudiants fréquentant le gymnase de Bussigny seront informés directement sur les modifications que cela engendrera pour eux. Informations sur le site des TL : [Lignes 58/38 - Transports publics lausannois](#)

## Sondage sur les besoins en accueil parascolaire

À l'automne, la municipalité a adressé un courrier à tous les parents des enfants domiciliés sur le sol communal et âgés de moins de dix ans afin d'évaluer les besoins d'accueil de ces derniers à l'issue de la journée scolaire.

Au vu du nombre infime d'inscriptions potentielles récoltées, elle juge qu'il n'est pour l'instant pas opportun d'ouvrir une structure provisoire étant donné que la mise en place d'un tel lieu engendrerait des frais importants pour respecter les normes légales en vigueur (Loi sur l'accueil de jour); toutefois une UAPE devrait être créée dans la maison de la ruelle du Temple 1, bien-fonds devenu propriété communale et dont le projet de réfection est en cours.

**Dimanche 2 février 2025**  
**de 10 heures à 15 heures**

*2ème édition*

## Troc enfants 4 saisons

**Mex - Salle villageoise**



Vêtements - chaussures  
Matériel de sport  
Accessoires divers  
Jeux - jouets - livres  
Vélos - trottinettes - etc...  
Accessoires de puériculture

**Restauration - buvette sur place**  
Organisée par la Boule de Mex





## Fermeture exceptionnelle de fin d'année

### Horaires modifiés

La déchèterie fermera exceptionnellement ses portes à 18h le 18 décembre 2024.

L'administration communale fera une pause du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025; reprise de l'horaire habituel le 6 janvier 2025.

**Le personnel de la commune souhaite à chacune et chacun de joyeuses fêtes!**

### Agenda aniMex en 2025

- 2 février — troc villageois (voir en p. 2)
- 26 mars — accueil des nouveaux habitants
- 18 mai — marché villageois
- 31 juillet — fête nationale
- 1er novembre — Halloween
- 6 décembre — distribution des sapins

Les dates de la journée verte et de la sortie des aînés seront communiquées ultérieurement.

### Personnel de voirie

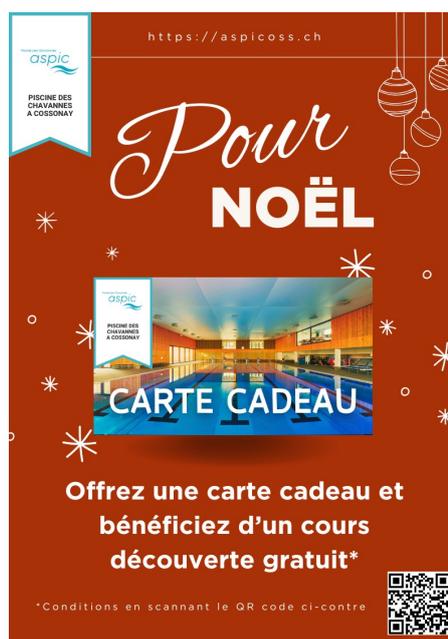
Après plus de quatre ans passés au service de la commune, Ludovic Lupi quitte Mex au 31 décembre 2024 pour se consacrer à son entreprise. Ses collègues et la municipalité lui souhaitent le meilleur pour la suite.

Son successeur, Nicolas Valet, prendra ses fonctions en début d'année.

### Plan de ramassage des déchets

Le plan de ramassage des déchets pour l'année 2025 est à disposition sur le site internet de la commune ainsi que, sous format papier, au guichet de l'administration communale.

Pour rappel, la collecte des ordures ménagères a lieu les jeudis dès 13h.



### Conseil général

Le Conseil général tiendra séance lundi

- 16 juin 2025, à 18h15
- 15 décembre 2025, à 18h15